

# OFFRES PARTICULIERS

À REMETTRE AVEC LA BROCHURE TARIFS DU 3 JUIN 2024

FORFAIT SANS MOBILE

SANS ENGAGEMENT

## FORFAIT

# WOOT 200 Go 5G

AU 20 JUIN 2024



1 rue les Enfants du Paradis  
92100 Boulogne-Billancourt

## RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES					
	<b>200 Go 5G</b>				
Internet mobile	200 Go, débit ajusté au-delà				
Appels en France	Illimités				
SMS/MMS en France	Illimités				
Appels vers l'international	/				
SMS/MMS vers l'international	/				
Depuis l'international					
Internet mobile	19 Go inclus depuis UE et DOM puis 0,0019 €/Mo				
Appels depuis l'international	Illimités vers fixes et mobiles depuis et vers UE et DOM				
SMS/MMS depuis l'international	Illimités depuis et vers UE et DOM				
Les services de communications contenus dans ce forfait sont valables hors numéros courts, spéciaux, SMS+/MMS+.					
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS					
Rendez-vous sur <a href="http://www.nrjmobile.fr/fr/couverture-reseau-b.html">www.nrjmobile.fr/fr/couverture-reseau-b.html</a> pour connaître votre couverture et éligibilité.					
Types de réseau	3G	4G	4G+	5G	5G
Bandes de fréquences (5G)				(2,1 GHz)	(3,5 GHz)
Débit maximum théoriques descendants	Jusqu'à 42Mb/s	Jusqu'à 100Mb/s	Jusqu'à 600Mb/s	Jusqu'à 890Mb/s	Jusqu'à 1,5Gb/s
Débits maximum théoriques montants	Jusqu'à 5,8Mb/s	Jusqu'à 50Mb/s	Jusqu'à 100Mb/s	Jusqu'à 93Mb/s	Jusqu'à 133Mb/s
• En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de l'enveloppe data allouée, permettant navigation et mails. • L'accès à l'internet mobile depuis l'international dépend de nos accords de roaming. La qualité réseau dont vous disposerez dépendra notamment du déploiement du réseau de nos partenaires, de la comptabilité du forfait choisi avec le terminal utilisé. En cas d'écarts de performance permanents ou récurrents, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.					
PRIX					
Prix mensuel de l'offre	11,99€				
Frais d'activation	Prix maximum conseillé de la carte SIM : 10€				
Les tarifs des communications hors forfaits pour l'international sont mis à disposition dans la Brochure des Tarifs.					
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION					
Contrat à durée indéterminée sans engagement de durée. La résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client ou depuis l'Espace Client					
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS					
<b>ROGERVOICE</b> (lun-vend 8h30-19h) : application mobile permettant aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles ou aphasiques de passer et recevoir des appels mobiles de manière adaptée à leur handicap. Chaque mois un crédit d'1H de communication est offert. Plus d'infos : <a href="http://help.rogervoice.com/en/articles/2398902-informations-generales">http://help.rogervoice.com/en/articles/2398902-informations-generales</a> . <b>SOURDLINE</b> : Service Client adapté aux personnes sourdes et malentendantes. Chat/Webcam (lun-ven 8h30-18h hors jours fériés) : <a href="https://btbd.sourdl.com/">https://btbd.sourdl.com/</a> .					
AUTRES INFORMATIONS UTILES					
Dans l'hypothèse où, pendant une durée de 120 jours consécutifs, vous utilisez votre forfait plus de 60 jours uniquement en itinérance au sein de l'UE ou DOM et réalisez plus de la moitié de vos consommations à cette occasion, vous serez facturés aux tarifs indiqués dans la Brochure des Tarifs.  Service Client Bouygues Telecom Business - Distribution, 53098 Laval Cedex 09, accessible : • <b>Par téléphone</b> (lun-sam 8h/20h hors jours fériés) - depuis votre mobile : 200 ou 675 200 - depuis un autre numéro : 0 969 360 200 • <b>En ligne</b> : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou sur <a href="http://www.assistance-mobile.com">www.assistance-mobile.com</a>					

(1) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

